République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC Séance du mardi 16 mai 2023

Date de la convocation

10/05/2023 Date d'affichage

10/05/2023

15

Membres: En Excercie:

Présents: 15 Votants: 15 L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

Présents: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise **VIAROUGE**

Représenté(e)s : Excusé(e)s:

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Acquisition de terrain à M. Cardaillac Lionel - DE_20230516 009

Monsieur le Maire présente la proposition de M Cardaillac Lionel. Celui-ci a fait part son souhait de vendre à la commune de Roussennac la parcelle B 1451 de 9242 m² à un prix de 6500€.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour l'aménagement futur du village et l'extension de la station d'épuration du village, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

DECIDE:

- D'acheter à M Cardaillac au prix de 6500€ la parcelle B 1451 de 9242 m².
- De prendre à sa charge les frais de notaire de cette opération.

Cette opération sera prise en charge par le budget assainissement de la commune de Roussennac.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 19 mai 2023 et publication ou notification le 19 mai 2023

Roussennac, le 19 mai 2023. Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBOULAS

> Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 19/05/2023 012-211202064-20230516-DE_20230516_009-DE

Le Maire Sébastien CAYSS

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC 🕿 : 05 65 63 70 68 - 🗟 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr